

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N°

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur LECKANGE Gervais Rigobert dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie
1 des Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ ISAS :

(/ u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/ u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.03.84 portant modification
de la Constitution du 8 Juillet 1979,(/ u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.G.B sur la solde des fonctionnaires ;

(/ u le décret n° 61/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;(/ u le décret n° 62/13/TF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;(/ u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;(/ u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;(/ u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;(/ u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;(/ u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;(/ u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;(/ u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre,(/ u le décret n° 84/850 du 13. 8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;(/ u le décret n° 84/860 du 23.08.1984 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;

D.C.F.

(/ u la lettre n° 0301/DEAF/SEP du 10.3.1984 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier
de l'intéressé ;(/ u l'attestation de Fin d'Etudes n° 6073/AMN-DGBOC-DOB du
4.11.1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses ;(/ u le Protocole d'Accord du 29.11.1970 signé entre la
République Socialiste du RWANDA et la République Populaire du CongoD E C R E T :

Yij

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés Monsieur LEFELANGE Gervais Rigobert, né en 1950 à Obélé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur-Zoottechnicien, Obtenu à l'Institut Agronomique de Timisoara (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (ELEVAGE) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage Stagiaire, indice 710.

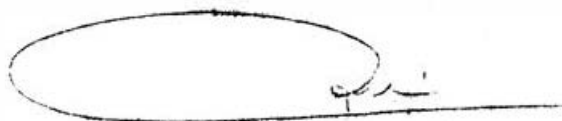
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de services de l'intéressé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 30 Octobre 1984

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,



Ange Edouard FOUNGUI . 6

Le Ministre des Finances et du
Budget,

François Xavier KATALI .-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONI .-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFE/DEF...2.
DFP. BST.....2
M.A.E.....1
INTERESSE...1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2
D.G.B.....1
D.C.F.....1

